Image not found or type unknown

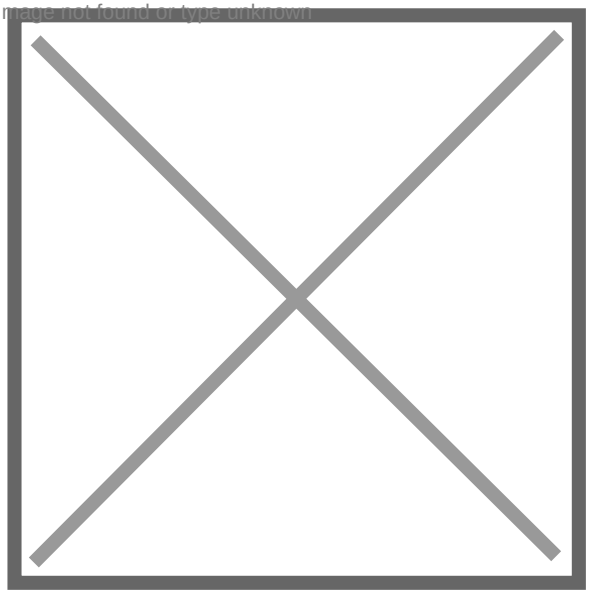

Propriétaire qui fait de la rétention d'info...

Par **Libellule59000**, le **02/07/2014** à **20:05**

Bonjour,rnrnAvec mon conjoint nous avons emménage dans un nouveau logement le 1er décembre 2013. Depuis cette date nous avons une multitudes de problèmes avec le cabinet de conseil qui gère les logements. Par Exemple, nous n'avons pas eu le détail des charges que nous payons tous les mois, un autre exemple, nous avons eu un débit supérieur au montant du loyer convenu au mois de Mars 2014 sans explication de leur part. rnDepuis que nous nous en sommes aperçu, nous avons envoyé une multitudes de mails pour demander une régularisation de leur part et des explications auxquels ils ne répondent pas. Quels sont nos recours?rnrnEn vous remerciant d'avance pour votre aide,(nous sommes aujourd'hui désespérés...)rnrnCordialement,

Par **aguesseau**, le **02/07/2014** à **20:28**

bjr,rnil vaut mieux se déplacer que d'envoyer des mails dont vous ignorez s'ils sont lus.rnsinon il faudra faire un courrier recommandé avec A.R.rnCDT

Par **Lag0**, le **03/07/2014** à **07:42**

Bonjour,rnOubliez les mails dès qu'il y a un souci. Seule la LRAR permet d'officialiser une demande...

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés